

L'IMMUNISATION RHÉSUS AU COURS DE LA GROSSESSE

Les groupes sanguins des humains ont des structures qui les différencient les uns des autres.

On distingue selon les structures antigéniques : les groupes A, B, AB et O. Certains individus possèdent sur leurs globules un antigène supplémentaire appelé antigène RHÉSUS. Cela concerne 85 % des individus.

On dit qu'ils ont un **groupe sanguin Rhésus positif**.

Seulement 15 % des individus ne possèdent pas cet antigène Rhésus, ils sont de **groupe Rhésus négatif**.

Dès le début de la grossesse on connaît le groupe sanguin de la future maman et éventuellement on demandera une 2^e détermination du groupe sanguin et du Rhésus qui peut être négatif.

Le bébé à venir possède lui aussi son propre groupe sanguin, parfois différent de celui de sa maman et particulièrement pour ce qui concerne l'antigène Rhésus.

On sait qu'au cours de la grossesse il existe la possibilité d'un passage à travers le placenta de globules rouges du fœtus vers la circulation maternelle.

Ce passage est particulièrement fréquent lors de l'accouchement même mais peut se produire dans d'autres circonstances : cerclage, amniocentèse, saignements.

De tels passages du sang du fœtus vers la circulation maternelle vont induire une première réaction de défense du sang maternel vis à vis du sang fœtal lorsque celui-ci est différent. C'est ce que l'on appelle une **réaction immunitaire**.

Cette réaction immunitaire se produit essentiellement en cas de groupes sanguins ayant des Rhésus différents.

Autrement dit lorsque le fœtus est Rhésus + et que la maman est Rhésus - , celle-ci peut sécréter **des anticorps anti-Rhésus** (agglutinines irrégulières).

Lors d'une première grossesse ces anticorps sont sécrétés en très petite quantité et n'auront aucune conséquence.

En revanche lors de grossesses ultérieures et bien sur si le fœtus est de groupe Rhésus positif, la réaction immunitaire risque d'être beaucoup plus importante et peut avoir alors des conséquences sur le fœtus.

Les anticorps anti-rhésus maternels vont traverser le placenta et aller dans la circulation fœtale. Ils peuvent alors détruire les globules rouges du fœtus et entraîner chez lui une anémie parfois importante.

La découverte des groupes sanguins a facilité la compréhension du phénomène et en a permis la prévention.

SURVEILLANCE DE LA GROSSESSE D'UNE MAMAN RHÉSUS NÉGATIF

La surveillance de la grossesse et la prévention de l'immunisation Rhésus est telle de nos jours que les accidents et les conséquences chez le nouveau-né sont devenus exceptionnels.

Lorsqu'une future maman est de groupe Rhésus négatif, elle bénéficiera tous les mois d'une prise de sang à la recherche d'agglutinines irrégulières (anticorps anti-Rhésus +).

Dans la très grande majorité des cas celle-ci est négative.

Cela signifie qu'il n'y a aucun risque pour son enfant même si le groupe de celui-ci est rhésus positif.

Depuis quelques temps il est recommandé de pratiquer à 6 mois de grossesse chez toutes les femmes enceintes Rhésus négatif une injection de sérum anti D RHOPHYLAC

Dans tous les cas, juste après l'accouchement, si le nouveau-né est de groupe Rhésus positif on administrera à la maman le même vaccin appelé **Sérum Anti D** qui a pour but de détruire les éventuels globules rouges du nouveau-né qui seraient passés dans la circulation maternelle au moment de l'accouchement.

Ce n'est donc que dans des cas très rares qu'il pourra être observé la présence d'agglutinines irrégulières. Si les taux s'élèvent anormalement on pourra être amené :

- ⌚ soit à faire naître l'enfant un peu plus tôt si le terme le permet,
- ⌚ soit à faire des transfusions in-utero pour éviter une anémie foetale.

Ces traitements sont effectués dans des services spécialisés et restent exceptionnels.

EN CONCLUSION

Grâce à une surveillance régulière tout au long de la grossesse et à la prévention avant et après l'accouchement la survenue d'accidents en rapport avec une immunisation Rhésus est aujourd'hui exceptionnelle.

Docteur Denis AïM